

## Les collectivités, les particuliers, les professionnels non agricoles... TOUS IMPLIQUÉS pour améliorer la qualité de l'eau sur le bassin de l'Oudon !

Depuis sa création, le Syndicat du bassin de l'Oudon travaille avec les acteurs non agricoles du territoire pour améliorer la qualité de l'eau :

- Avec les **collectivités** : accompagnements et conseils sur le "zéro phyto" et les économies d'eau avec les CPIE\* du territoire, journée d'échange sur l'entretien des cimetières, etc.
- Avec les **élus** : visite d'une ferme engagée dans le programme agricole du S.Y.M.B.O.L.I.P.
- Avec les **professionnels non agricoles** : charte "Jardiner au naturel" pour les **jardineries** du bassin versant, étude sur les pratiques des **paysagistes** vis-à-vis des produits phytosanitaires.
- Avec les **particuliers** : sensibilisation au jardinage au naturel, communication sur l'intérêt de protéger la ressource en eau, etc.

Toutes ces actions se poursuivent en parallèle du programme agricole du bassin de l'Oudon car la qualité de l'eau nous concerne tous, et parce que chacun peut agir à son niveau pour l'améliorer.



Rencontre "Entretien zéro phyto des cimetières" le 5 octobre 2017 à Courbeville

Pour en savoir plus sur le programme d'actions non agricoles du bassin de l'Oudon rendez-vous sur notre site internet [www.bvoudon.fr](http://www.bvoudon.fr) (rubrique "Qualité de l'eau" > "Le plan d'actions du S.Y.M.B.O.L.I.P.")

\* Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement

Anouk NIATEL, S.Y.M.B.O.L.I.P., Tél : 02 41 92 52 84

## Agenda

Rencontre technique autour des sols le 6 février 2018, avec intervention de Frédéric THOMAS, association BASE.

[www.bvoudon.fr](http://www.bvoudon.fr) > rubrique "Actualités" - Contact : Rachel LABRUNIE, S.Y.M.B.O.L.I.P. - 02 41 92 52 84

Rencontre "Journée bio, pourquoi pas vous ?" le 20 février 2018 à Craon.

Contact : Brigitte LAMBERT, Chambre d'agriculture - 02 43 67 36 84

Journée "Arbre en tête", organisée par le syndicat du bassin de l'Oudon, le dimanche 18 mars aux plans d'eau communaux à Peuton.

Contact : Emeline GUAIS, Syndicat bassin de l'Oudon - 02 43 91 79 79

La lettre agricole de l'Oudon est une publication du Syndicat Mixte du Bassin de l'Oudon pour la Lutte contre les Inondations et les Pollutions - 4 rue de la Roirie - 49500 SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU - [www.bvoudon.fr](http://www.bvoudon.fr).

Directeur de la publication : M. GRIMAUD - Rédaction : Chambres d'agriculture, S.Y.M.B.O.L.I.P. - Maquette : Créanova

Mise en page et impression : VÉTELÉ Communication - Crédits photos : Chambre d'agriculture, S.Y.M.B.O.L.I.P.

Papier recyclé - Encres végétales - Bulletin édité à 4400 exemplaires. - ISSN : N° 1632 - 9228

La lettre de l'Oudon est le fruit du travail du Comité de Pilotage à Vocation Agricole qui rassemble agriculteurs, coopératives, distribution et négociants, services de l'État, collectivités locales... l'objet de cette instance vise à reconquérir la qualité de l'eau.

# La lettre Agricole de l'Oudon

## Sommaire

État des lieux du bocage sur le bassin versant de l'Oudon

La valeur ajoutée des haies

Zoom sur les aides disponibles

Tous impliqués pour la qualité de l'eau

Agenda

## Edito

Par sa densité, le bocage du bassin de l'Oudon n'est pas des plus importants du territoire. Surtout préservons-le et essayons, de l'augmenter pour ses effets positifs sur l'environnement : moins d'érosion des sols, maintien d'une biodiversité, protection contre les vents...sans parler de la production d'énergie. Pour l'eau, sans aucun doute, la présence d'un maillage bocager cohérent est un atout pour la protection d'une ressource dont le bassin sait combien elle est fragile et parfois limitée.

Hervé FOUCHER

Vice-président du S.Y.M.B.O.L.I.P.

Stéphane GUIOULLIER

Co-président du Comité de pilotage agricole

## État des lieux du bocage sur le bassin versant de l'Oudon

Depuis quelques années, des inventaires bocagers ont été effectués sur un tiers des communes du bassin versant de l'Oudon. Ces relevés, généralement réalisés dans le cadre de l'élaboration d'un document d'urbanisme, recensent exhaustivement toutes les haies de la commune ainsi que leurs différentes caractéristiques (ripisylve, présence d'un talus/fossé, situation par rapport à la pente, type de haie, dégradations...).

Initialement réalisés pour hiérarchiser les différentes haies de la commune dans le but de les intégrer dans les documents d'urbanisme, ces inventaires sont aussi l'occasion d'avoir un état des lieux à un moment "T" et permettent de suivre l'évolution de la maille bocagère.

De 2009 à 2017, 34 inventaires bocagers ont été réalisés sur le territoire (soit un tiers du bassin versant de l'Oudon). Il en ressort une moyenne de densité de 64 m de haie par hectare de SAU, mais avec des disparités entre communes allant de 39 à 103 m/ha. Cette densité moyenne est inférieure aux densités départementales (estimées à 70 m/ha). Ces études ont aussi permis d'observer que presque la moitié des haies sont dégradées avec l'apparition de discontinuités, et ont donc une pérennité très limitée en l'absence de régénération à moyen terme. Ces dégradations peuvent être dues à un manque de protection face au bétail, ou à un manque de renouvellement. Par vieillissement les arbres disparaissent sans forcément être remplacés, laissant la place aux ronces. Malgré les 9 % de haies récemment plantées sur le bassin versant de l'Oudon en Mayenne, la régression des haies (en quantité et en qualité) n'est pas compensée.

Quentin VIÉRON,

Chambre d'agriculture de la Mayenne, Tél. 02 43 67 38 90

## La valeur ajoutée des haies

Pour de nombreux agriculteurs, l'intérêt des haies reste strictement lié à la pratique de l'élevage. Mais de nouveaux enjeux apparaissent et révèlent d'autres intérêts : régulation et qualité des eaux, maintien ou reconquête de la biodiversité, adaptation au changement climatique, cadre de vie, autosuffisance en bois énergie...

Parler haie sans parler économie serait aujourd'hui un leurre. Peut-on réellement parler de valeur ajoutée et de bénéfice apporté à l'agriculteur par les haies ?

### • Bien être du bétail

Personne ne conteste l'avantage du bocage pour le confort des animaux ; protection contre les vents froids d'Est ou de Nord-Est et "pare-soleil" en été. Attention toutefois à ce que les haies soient bien connectées entre elles et que les longueurs de haies soient suffisantes pour que les bêtes ne s'agglutinent pas toutes au même endroit et propagent ainsi certaines pathologies.



### • Effet positif sur les rendements

Pour Samuel Legrais, conseiller agroforestier à Sylvagraire, "les opérateurs de l'arbre et de la haie champêtre confortés par les résultats des instituts de recherche s'accordent sur le rôle incontournable de ces éléments arborés dans la durabilité des rendements agricoles. Parmi ces effets positifs le rôle brise vent. Si une baisse des rendements est souvent constatée au pied d'une haie, elle occulte souvent l'amélioration apportée au cœur de la parcelle. Son influence opère jusqu'à 12 à 15 fois sa hauteur et contribue à un gain global supérieur à la perte. Ainsi des territoires de grandes cultures habituellement dépourvus de ces espaces naturels s'engagent dans cette voie (création de haie, agroforesterie intraparcellaire, bande enherbée...) pour de multiples fonctions : fixation des auxiliaires, amélioration du taux d'humus dans le sol, protection des cultures face aux excès climatiques".

### • La protection des bâtiments contre le vent, le froid et le chaud. Une question d'orientation !

La tempête de 1999, fut un premier évènement de prise de conscience. De nombreux agriculteurs ont alors exprimé le besoin de protéger leurs bâtiments par des haies brise-vent, notamment contre les vents dominants de Sud/Sud-Ouest.

Protéger contre le vent, c'est aussi protéger contre le froid hivernal. Ainsi, depuis une dizaine d'années les exploitants replantent aussi en protection des bâtiments contre les vents froids du Nord et de l'Est.

Dans un contexte de changement climatique, l'ombrage de certains bâtiments agricoles permet de les tempérer contre les excès de chaleur. Des plantations dans un axe Est-Ouest apportent une ombre portée intéressante même lorsque le soleil est au zénith.

### • Des barrières contre l'érosion et le ruissellement

Il n'est pas toujours bien mesuré et pourtant le rôle agronomique des éléments paysagers du bocage est significatif. Les haies, les talus et les bandes enherbées freinent l'écoulement de l'eau, retiennent la terre sur les pentes et stabilisent les berges. Les arasements perpendiculaires à la pente accroissent les risques de pertes des éléments du sol. Ces pertes sont d'autant plus dommageables qu'elles sont souvent considérées irréversibles et qu'elles affectent la couche arable. Un millimètre d'érosion du sol, c'est 10 m<sup>3</sup>/ha, ce qui représente plusieurs tonnes par hectare !

Les éléments paysagers favorisent aussi l'infiltration de l'eau dans le sol et les nappes et jouent le rôle de filtres. Les haies associées à des bandes enherbées captent ainsi une partie des produits phytosanitaires, et des éléments fertilisants. Une haie efficace peut ainsi retenir : 89 % des particules en suspension dans l'eau de ruissellement, capter 65 % des transferts de nitrates et 50 % des flux de phosphore soluble (extrait de "Arbres et eaux : rôle des arbres champêtres", un ouvrage SOLAGRO d'Isabelle MEIFFREN et Philippe POINTEREAU). Le maintien des haies et talus est compatible avec une agriculture mécanisée et performante à condition que le réseau soit bien structuré et qu'il corresponde aux assolements réalisés sur l'exploitation.

## • Existe-t-il une taille de parcelle optimale ?

Vaste question. Il est toujours délicat de fixer un seuil, mais des indicateurs existent malgré tout et peuvent servir de guide pour notre région de polyculture élevage.

Une taille moyenne de parcelle de 6 à 8 ha semble être un bon compromis agro-environnemental. La productivité des chantiers agricoles y reste bonne d'une part. D'autre part, les bordures de champs ne sont pas trop éloignées des centres de parcelles pour les auxiliaires de cultures et pour que les rôles brise-vent, anti-érosion et habitat du bocage s'exercent.

Le réseau de haies champêtres est donc une composante paysagère majeure, mais n'oublions pas les talus (boisés ou enherbés), les bandes enherbées (réglementaires ou pas)... qui sont des éléments très complémentaires pour assurer les différents rôles mentionnés ci-dessus.

L'agroforesterie intra-parcellaire (production associée d'arbres en faible densité et de productions agricoles sur une même parcelle) est une autre forme paysagère pouvant répondre aux mêmes enjeux de protection des sols, de régulation de l'eau et de biodiversité.

Pour en savoir plus, consultez le dossier technique "agroforesterie" sur [www.bvoudon.fr](http://www.bvoudon.fr) (rubrique "Qualité de l'eau" > "Le plan d'actions du SY.M.B.O.L.I.P.")

**Armelle VINET**, Chambre d'agriculture de Maine-et-Loire, Tél. 02 41 96 75 45  
**Ambroise BÉCOT**, Chambre d'agriculture de Maine-et-Loire, Tél. 02 41 96 77 93  
**Samuel LEGRAIS**, Sylvagraire, Tél. 06 52 57 50 42

## Zoom sur les aides disponibles

**En Maine et Loire, le Conseil départemental** subventionne les plantations de haies à hauteur de 50 % du linéaire pour un plafond d'investissement de 4,5 €HT/ml. La subvention comprend le végétal (local en priorité), le conseil, les gaines de protection, le paillage en toile biodégradable ou le travail de plantation. Toutes les inscriptions passent par les collectivités.

**Le Conseil départemental de la Mayenne** subventionne les plantations de haies, des protections gibier et la création de talus si nécessaire, le conseil, ainsi que le travail d'une entreprise pour la plantation sous condition qu'un minimum soit respecté et auxquels peuvent être ajoutés des arbres isolés ou en enrichissement de haies déjà existantes.

La **mise en place de systèmes agroforestiers** est prise en charge jusqu'à 80 % par le **Conseil régional** via le FEADER. Il existe aussi une modulation de la Dotation Jeunes Agriculteurs de 5 000 € cumulable pour ces projets. Pour plus d'informations sur les aides à l'agroforesterie consulter le dossier cité ci-dessus.

Pour en savoir plus, les **conseillers agroforestiers** des Chambres d'agriculture se tiennent à votre disposition :

**Armelle VINET**, Chambre d'agriculture de Maine-et-Loire, Tél. 02 41 96 75 45  
**Quentin VIÉRON**, Chambre d'agriculture de la Mayenne, Tél. 02 43 67 38 90



Jeune haie plantée sur talus